



**RECYCLAGE STOCKAGE
DE DÉCHETS INERTES**

En France, le recyclage des granulats représente actuellement 15 millions de tonnes et se concentre autour des grands centres urbains : Paris, Lyon et Toulouse qui représentent plus de la moitié des tonnages de granulats recyclés.

Les déchets inertes

Pour être « inerte », le déchet doit notamment être exempt de plastiques, plâtres, bois, amiante, etc. Une formation du personnel affecté à la réception des matériaux doit donc être effectuée afin que la gestion du centre de tri et/ou recyclage soit conforme à la réglementation.

Matériaux autorisés

- Les matériaux stériles issus du site d'extraction
- Les matériaux de type argileux (si l'arrêté l'autorise)
- Les matériaux naturels, sables, graviers, blocs rocheux, résultant des travaux publics tels que le terrassement et n'ayant pas fait l'objet d'une quelconque contamination au cours de ces travaux
- Les déchets triés issus du secteur du bâtiment (construction, démolition et réhabilitation), tels que : mortier, béton, béton cellulaire, rebus de ciment, briques (sauf briques réfractaires), tuiles, pierres, blocs, céramiques, carrelages, sanitaires, gravats, verre, déchets de minéraux

Ces matériaux ne doivent pas contenir de plâtre et ne doivent pas avoir été contaminés par une quelconque activité.



Stockage de matériaux à recycler sur le site de Bart (25)



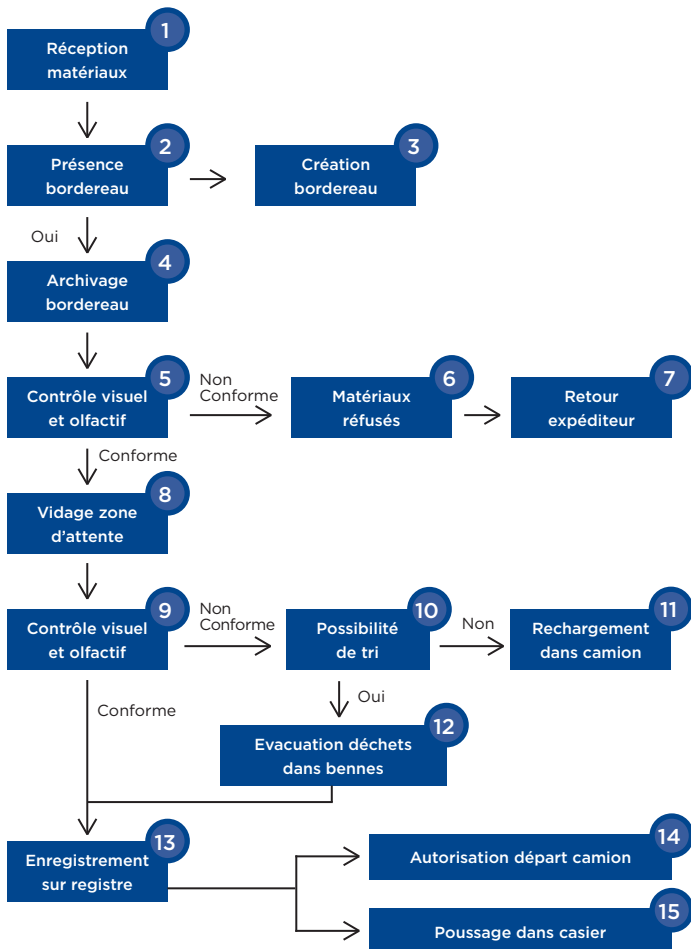
Tuiles triées

Matériaux interdits

- Les matériaux provenant d'une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) sauf s'ils ont fait l'objet d'une autorisation spécifique
- Les terres suspectes ou considérées polluées lors de leur réception sur site
- Les déchets industriels spéciaux et les déchets dangereux, comme par exemple les sous-produits générés par les activités de la métallurgie
- Les briques réfractaires
- Les déchets industriels banals
- Les matériaux putrescibles et fermentescibles tels que bois, papiers, cartons, déchets verts, ordures ménagères
- Les matières synthétiques tels que caoutchouc, plastiques, résines, ainsi que les métaux, quels qu'ils soient
- Les matériaux solubles tels que les plâtres
- Les enrobés et produits bitumineux, goudrons, asphalte, y compris ceux résultant du démantèlement d'une chaussée de route
- Les déchets non refroidis
- Les déchets susceptibles de s'enflammer spontanément et les explosifs
- Les matériaux non pelletables, tels que liquides, effluents, produits de vidange, boues ne résultant pas du criblage mécanique des matériaux extraits du site lui-même

Il est utile de préciser que les déchets sont classés en 3 catégories : les déchets dangereux, non dangereux et inertes.

Procédure de mise en remblai des déchets inertes



Le recyclage

Il existe 3 filières de valorisation pour les matériaux inertes : un réemploi direct sur les chantiers, un acheminement vers des plate-formes de recyclage et une utilisation en remblais pour le réaménagement des carrières.

Concernant le recyclage des matériaux proprement dit, l'avenir passera par la réutilisation des matériaux recyclés dans le béton : il s'agira alors de granulats recyclés dont les caractéristiques seront équivalentes aux granulats naturels (alluvionnaires ou roches massives) ; à ce titre les granulats recyclés seront marqués CE. Cette substitution participe donc à l'économie des ressources naturelles et à la réduction de notre empreinte carbone.

Dans cet optique, EQIOM Granulats a créé des plate-formes à triple activités : l'accueil d'inertes, le recyclage

des granulats et la vente de matériaux. Celles-ci se trouvent au coeur des marchés afin de permettre une optimisation des flux transports (routes, voies ferrées et voies fluviales), et idéalement près d'une centrale à béton.

En effet, au même titre que les carrières, les installations de recyclage et/ou de stockage de matériaux inertes sont soumises à de nombreuses lois qui aboutissent à des déclarations ou autorisations. Ensuite, pendant la vie du site, chaque matériau inerte reçu doit avoir son Bordereau de Suivi au même titre que tous les déchets.



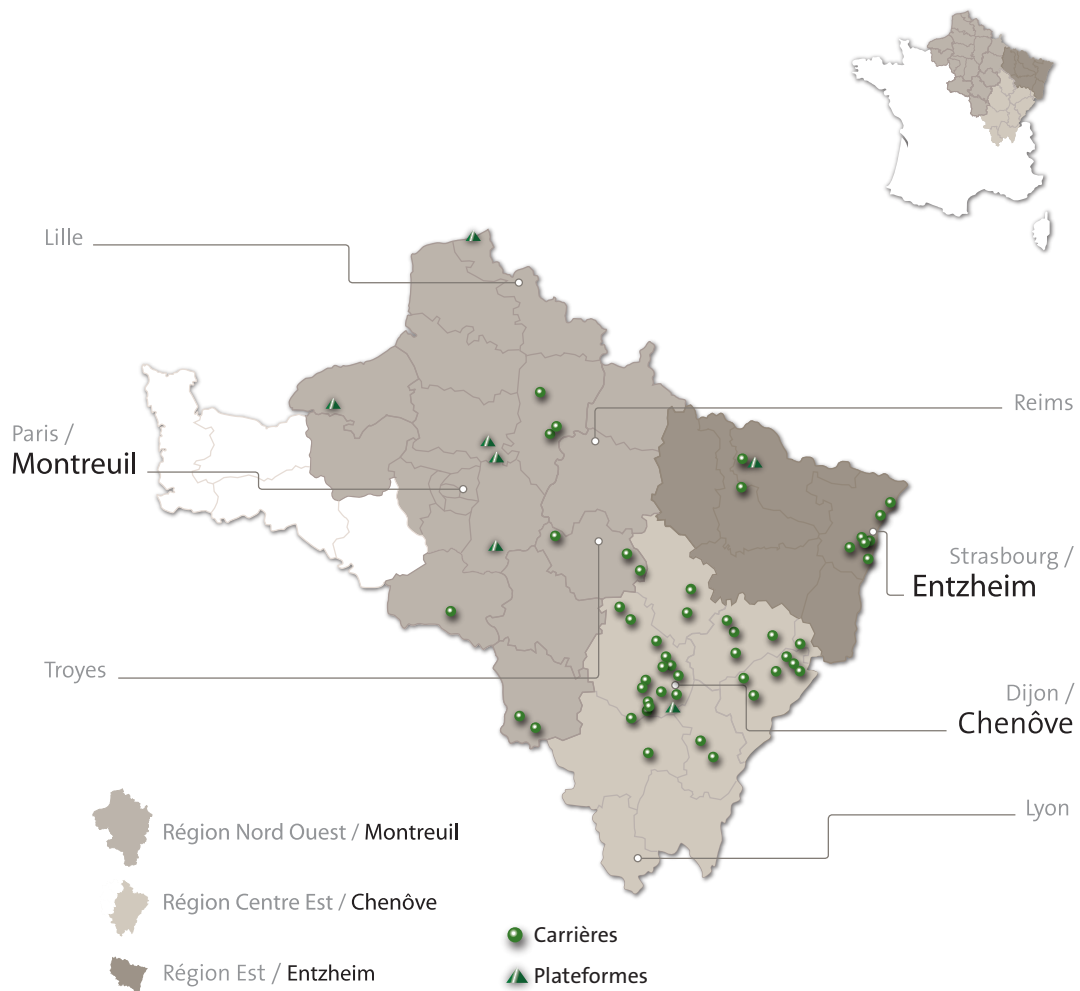
EQIOM Granulats

Aujourd'hui des sites comme Bart, Marsannay et Chaux font de l'accueil d'inertes une activité à part entière. Les volumes de déblais gérés représentent plus de 500 000 tonnes par an.

Le site de Bart reçoit 150 000 tonnes de matériaux inertes et en revalorise donc une partie, ces matériaux devront être triés sur le chantier d'origine, le contrôle sur la carrière n'étant destiné qu'à s'assurer de la qualité du premier tri.

La coexistence des 2 activités (remblai et ventes de granulats) est aussi un atout dans la rationalisation des flux transports. Les voyages à vide sont ainsi réduits.

Les graves issues du recyclage de types 0/80 et 0/31,5 seront évacuées vers des chantiers de TP, où elles seront réutilisées pour des plate-formes de remodelage de zones d'activité et pour diverses applications routières (fondations de chaussées, accotements routiers...).



EQIOM Granulats

49, avenue Georges Pompidou
92593 Levallois Perret Cedex
T + 33 1 41 06 11 57
F + 33 1 41 06 11 58

www.eqiom.com

Région Nord Ouest

T + 33 1 49 91 75 52

Région Est

T + 33 3 88 10 33 20

Région Centre Est

T + 33 3 80 54 35 10

Direction des Services Fonciers

T + 33 1 41 06 11 67

L'ensemble des fiches commerciales de nos produits est disponible sur notre site www.eqiom.com. N'hésitez pas à nous contacter.

©2016 - EQIOM